

**COMMUNE DE
CHAMP SUR DRAC
DEPARTEMENT
ISERE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 06 NOVEMBRE 2017
N°90/2017**

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT LE SIX NOVEMBRE

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 27 octobre 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. NIVON Jacques, Maire.

PRESENTS : M. Mmes NIVON J., BARET E., CAILLAT G., CATTANI J.L., CERONI J., CHABANY S., CHAIB J., DIBON C., DIETRICH F., GALLEGRO G., HAMEL E., LEGROS N., MANTONNIER D., MENDEZ M., MILET F., RIOU M., VITINGER A., ZABONI S., ZANNI B.

PROCURATIONS : KOENIG S. à MANTONNIER D., MILLET G. à GALLEGRO G., SANCHEZ D. à NIVON J., LEGROS N. à CERONI J.

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Eric BARET est nommé secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION LES CINEMAS ASSOCIES (LCA) - ANNEE 2017

Vu le code des collectivités territoriales ;

Vu la demande de subvention présentée par l'association des Cinémas associés de Vizille pour soutenir l'organisation du festival de film pour enfants prévu pendant les vacances de la Toussaint 2017 ;

Vu l'avis favorable de la commission des services à la population en date du 21 septembre 2017 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 03 avril 2017 portant adoption du budget primitif,

Monsieur GILLES CAILLAT, adjoint délégué aux services à la population, propose au conseil municipal :

- D'allouer à L'association Les Cinémas Associés une subvention exceptionnelle d'un montant de 190 €
- De prélever les sommes correspondantes sur les crédits inscrits à cet effet au budget 2017
- De charger Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération

LE CONSEIL, APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

ALLOUE à l'association Les Cinémas Associés une subvention exceptionnelle d'un montant de 190 €

DECIDE de prélever la somme correspondante sur les crédits inscrits à cet effet au budget 2017

Envoyé en préfecture le 10/11/2017

Reçu en préfecture le 10/11/2017

Affiché le 13/11/17

ID : 038-213800717-20171106-D171106_6-DE

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme,

CHAMP sur DRAC le 08 novembre 2017.

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de l'acte compte tenu de sa télétransmission en préfecture
et de sa publication ou notification

